

VII

Le curé est encore administrateur spirituel des sacrements de son église et des bienfaits de la charité. Ses devoirs, en cette qualité, se rapprochent de ceux que toute administration impose. Il a affaire aux hommes, il doit connaître les hommes ; il touche aux passions humaines, il doit avoir la main douce et délicate de prudence et de mesure. Il a, dans ses attributions, les fautes, les repentirs, les misères, les nécessités, les indigences de l'humanité ; il doit avoir le cœur riche et débordant de tolérance, de miséricorde, de mansuétude, de compassion, de charité et de pardons. Sa porte doit être ouverte à toute heure à celui qui l'éveille, sa lampe toujours allumée, son bâton toujours sous sa main ; il ne doit connaître ni saisons, ni distance, ni contagion, ni soleil, ni neiges s'il s'agit de porter l'huile aux blessés, le pardon au coupable, ou son Dieu au mourant. Il ne doit y avoir devant lui, comme devant Dieu, ni riche, ni pauvre, ni petit, ni grand, mais des hommes, c'est-à-dire des frères en misères et en espérances. Mais, s'il ne doit refuser son ministère à personne, il ne doit pas l'offrir sans prudence à ceux qui le dédaignent ou le méconnaissent. L'opportunité de la charité même aigrit et repousse plus qu'elle n'attire. Il doit souvent attendre qu'on vienne à lui ou qu'on l'appelle ; il ne doit pas oublier que sous le régime de liberté absolue de tous les cultes, qui est la loi de notre état social, l'homme ne doit compte de sa

religion qu'à Dieu et à sa conscience. Les droits et les devoirs civils du curé ne commencent que là où on lui dit :

—Je suis chrétien.

VIII

Comme homme, le curé à quelques devoirs purement humains, qui lui sont imposés seulement par le soin de sa bonne renommée, par cette grâce de la vie civile et domestique qui est comme la bonne odeur de la vertu. Retiré dans son humble presbytère, à l'ombre de son église, il doit en sortir rarement. Il lui est permis d'avoir une vigne, un jardin, un verger, quelquefois un petit champ, et de les cultiver de ses propres mains ; d'y nourrir quelques animaux domestique, de plaisir ou d'utilité, la vache, la chèvre, des brebis, le pigeon, des oiseaux chantants, le chien surtout, ce meuble vivant du foyer, cet ami de ceux qui sont oubliés du monde, et qui, pourtant, ont besoin d'être aimés par quelqu'un. De cet asile de travail, de silence et de paix, le curé doit peu s'éloigner pour se mêler aux sociétés bruyantes du voisinage ; il ne doit que dans quelques occasions solennelles tremper ses lèvres avec les heureux du siècle dans la coupe d'une hospitalité somptueuse. Le pauvre est ombrageux et jaloux ; il accuse promptement d'adulation ou de sensualité l'homme qu'il voit souvent à la porte du riche, à l'heure où la fumée du toit s'élève et lui annonce une table mieux servie que la sienne. Plus souvent, au retour de ses courses pieuses, ou